

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 13 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34, et Place de la Bourse, n^o 2, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

L'empire colonial de la France et la RÉPUBLIQUE

A. M. de Cassagnac.

Si nous voulons trouver quelques consolations aux tristesses de l'heure présente, ce n'est pas dans les journaux parisiens qu'il les faut chercher. A les entendre la France est en décadence, et tant qu'un empereur ne sera pas venu faire notre bonheur malgré nous, tout sera perdu.

Un empereur n'est pas nécessaire cependant pour avoir un empire : l'histoire de France est là pour le prouver. Qu'est-il résulté des millions dépensés, et des milliers de vies perdues par le premier empire : la patrie démembrée et moindre après Waterloo, qu'avant le 18 Brumaire.

Et du second ? La France encore amoindrie, et moins étendue, plus affaiblie après Sedan qu'avant le 2 décembre.

Si les empereurs perdent les empires, les Républiques savent les conquérir.

Il suffit de jeter un coup d'œil sur un planisphère pour découvrir le magnifique empire colonial que la troisième République a donné à la France.

A-t-on assez crié contre nos colonies, qui devaient ruiner, épuiser la mère patrie. Tout le monde sait que le Français n'a pas l'instinct colonial.... Et le Canada — et l'Inde ? Et Montcalm, et Duplex ? Mais rien ne saurait prévaloir contre une formule : le français n'est pas colonisateur. C'est net, tranchant, et n'a pas besoin de démonstration.

Et la Tunisie ? Gambetta qui nous l'a donné fut un voleur.

Et l'Indo-Chine, et le Tonkin. Ici les souvenirs sont récents. tout le monde a présent à la mémoire les caricatures, les calomnies dont fut abreuvé Jules Ferry, le Tonkinois. Ferry le voleur, l'anatin... Et les articles du *Triboulet* dirigé par un autrichien pas même naturalisé, et ceux du *Pèlerin* qui vit encore, et ceux de Cassagnac et de tant d'autres. Et la bataille de Langson, faussement appelée par les français défaite de Langson, et le célèbre discours de Cassagnac renversant le ministère Ferry après ce soldisant désastre qui valut le Tonkin à la France.

Et hier encore le retentissant article du capitaine Bernard dans la *Revue de Paris*... tout ce flot de boue, tous ces mensonges, toutes ces calomnies, fruit de la rage impuissante des adversaires de la République, qui, une fois de plus ne craindraient pas d'étrangler la France pour tuer son gouvernement, où tout cela nous a-il mené ?

A lire dans un journal anglais d'avant-hier, dans le *Times*, l'article suivant.

LE COMMERCE DE L'INDO-CHINE FRANÇAISE

« Les relevés statistiques récents accusent » l'extraordinaire prospérité de l'Inde Française, dont la richesse économique augmentée depuis quatre ans a pas de géant.

» Pendant l'année 1900 le commerce général de l'Indo-Chine s'est élevé au chiffre énorme de 471 millions de francs.

» Si l'on fait quelques rapprochements » statistiques on est amené à constater qu'en

» quatre années ce mouvement commercial » s'est accru progressivement dans la » portion de 118 0/0.

» L'exportation des marchandises françaises a augmenté pendant la même période de 145 0/0.

» Les exportations des produits de l'Indo-Chine sur la France ont augmenté de » 242 0/0.

» En sorte que le commerce général de la France avec sa colonie s'est accru dans ces » dernières années dans l'énorme proportion » de 387 0/0.

» Le transit avec la Chine a augmenté de » 100 0/0.

» L'on doit escompter l'accroissement inévitable que subiront ces chiffres lorsque les chemins de fer actuellement en voie de construction auront encore multiplié et accéléré les relations commerciales notamment avec l'empire Chinois.

» La France peut dès aujourd'hui considérer avec une véritable satisfaction les indications que fournit la Statistique... »

Et M. Prud'homme n'en continuera pas moins à déclarer au café du progrès que le Français n'a pas l'esprit colonisateur...

D^r HERBEAU.

CHIQUENAUDES

Grosse Caisse

Non content de nous avoir assourdis pendant deux ans avec les annonces-réclames de son Aiglon ; non content d'avoir saturé les journaux de chroniques enthousiastes sur les variations du toupet de Sarah-Bernhardt ; non content d'avoir pendant une année empêché la vente de son ouvrage en librairie, afin d'attirer plus de monde au théâtre de la place du Châtelet — ou tout simplement pour se faire prier — M. Rostand vient de se signaler encore à l'attention publique.

MM. Puccini et Léoncavallo, compositeurs italiens de grand talent, ayant l'intention d'adapter une partition musicale à l'Aiglon, en ont demandé l'autorisation à M. Rostand qui la leur a catégoriquement refusée.

Vous ne voyez pas quel préjudice les représentations de ce drame lyrique eussent fait subir à la fortune du jeune auteur déjà millionnaire ? Moi non plus.

Joué un peu moins par ci, un peu plus par là, sa pièce lui eût encore rapporté beaucoup de gros sous ; les directeurs de tournées lui eussent encore demandé la permission de la promener parmi les villes de France et de Navarre, et cela au prix exorbitant que M. Rostand sait si bien exiger. Enfin le bon public, qui n'est pas si difficile, aurait volontiers écouté le boniment avec ou sans musique ; il aurait avalé le plat sans sauce.

Mais il fallait faire son petit grand homme. M. Rostand s'est souvenu que Victor Hugo, jadis, avait refusé à Verdi l'autorisation d'adapter une partition sur les poèmes d'Hernani et du Roi s'amuse (1). Et M. Rostand a fait son petit Victor Hugo, oubliant en cela le conseil d'une de ces précieuses qu'il a sûrement fréquentées et dont il a si bien hérité :

(1) Verdi s'était empressé de passer outre et donna la jolie partition de Rigoletto.

Quand sur une personne on prétend se régler, C'est par les beaux côtés qu'il lui faut ressembler. Et ce n'est point du tout la prendre pour modèle, Ma sœur, que de tousser et de cracher comme elle,

D'autre part M. Rostand courtise cette vieille marquise qui s'appelle l'Académie. Dame ! quand on est jeune et riche, on peut bien s'offrir ce luxe, cet honneur.

Les Romanesques et Cyrano seront le cadeau de fiançailles. Et M. Rostand sera élu. Le bonapartisme de l'Aiglon a mis beaucoup d'atouts dans son jeu ; François Coppée et Jules Lemaitre feront le reste.

C'est Bergerat qui allongera un nez !... L'Académie, vieille dame, est difficile.

Elle ne veut pas que l'on s'amuse de ses rides, de ses manes ; surtout elle veut que l'on dise comme elle, sous peine d'un impitoyable ostracisme. Bergerat, Goncourt, Daudet, Zola, Verlaine, Villiers de l'Isle Adam, Flaubert, en savent quelque chose.

Flaubert créa superbement ce type de Mme Bovary, petite bourgeoise sentimentale, gonflée et enorgueillie par une éducation que vous devinez, avide de gloire, de rubans, de panache, détestant son mari trop ignoré, son enfant, et se faisant tout bonnement gourgandine. Ce n'était pas dans le ton. L'Académie ferma ses portes à Flaubert.

Ah ! me dirait ce dernier, mais M. Rostand, lui, n'a fait que nous dire en un style de Cathos ou de Trissotin que l'établissement d'une dynastie peut être funeste à un pays et que le fils d'un grand homme peut n'être qu'un dégénéré hystérique.

Où, lui répondrais-je, mais ce n'est plus la même chose.

Audemourant, dormez tranquille, Flaubert ; si vous ne fûtes pas de l'Académie, votre gloire n'en est pas diminuée ; et ce ne fut pas une coterie qui nous la fit connaître.

René MAILLY.

ACTUALITÉS

Nous avons annoncé, il y a quelques jours, que les médecins membres du Sénat et de la Chambre des députés s'étaient réunis pour examiner la situation de ceux d'entre eux qui sont à la fois conseillers généraux et médecins de l'Assistance publique. Dans cette réunion, ils ont décidé de soutenir devant la Chambre comme devant le Sénat la proposition de M. le docteur Combes, sénateur de la Charente-Inférieure, tendant à faire disparaître l'incompatibilité qui existe actuellement entre le mandat de conseiller général et la fonction de médecin des enfants assistés.

Il est facile de sourire de la résolution que viennent de prendre ces honorables sénateurs et députés. Un certain nombre parmi eux — et je crois, M. Combes lui-même — se trouvent dans cette situation de cumul illégal, et on est, à première vue, tenté de leur dire : « Vous êtes orfèvre, M. Josse ! » On peut aussi faire remarquer que, puisqu'une loi a fixé la jurisprudence en pareil cas, il n'y a qu'à appliquer la loi telle qu'elle est faite : quiconque est médecin des enfants assistés doit s'interdire le désir d'être conseiller général, ou résigner sa fonction de médecin, qui est salariée par le département. Il est, en effet, de principe qu'on ne peut émarginer à un budget que l'on établit et que l'on contrôle soi-même ; et, s'il n'y avait que le côté financier de la question qui fût en jeu, la solution ne serait pas douteuse.

Mais il y a aussi le point de vue politique.

Envisagée à ce point de vue, la question se complique.

D'où vient que malgré la loi, on trouve dans les Conseils généraux d'un très grand nombre de départements un ou plusieurs médecins de l'Assistance publique ? Et d'où vient que les préfets, dont le rôle est précisément de faire respecter la loi, ne protestent pas, pour la plupart, contre une telle violation ? C'est qu'il y a un intérêt politique majeur, dans le plus grand nombre des cas, à ce que le mandat de conseiller général et la fonction de médecin des Enfants assistés soient réunis sur la même tête. C'est aussi que, dans des pays comme le nôtre, la chose est rendue nécessaire par les circonstances. Il est évident que le préfet n'ira pas agréer ou recommander à mérite égal, comme médecin de l'Assistance publique, un docteur réactionnaire, quand il en a sous la main un républicain. Ce serait bénévolement donner à un ennemi de la République un moyen d'influence qu'il est naturel de réserver à un serviteur dévoué. Et quand le médecin républicain s'est bien fait connaître et apprécier dans son canton, quand les électeurs le désignent pour être leur représentant au Conseil général, il devrait, pour obéir à la loi, cesser d'être médecin d'un service départemental ?

La loi n'a pas prévu le cas, plus fréquent qu'on ne croit, où, dans un canton, il n'y a qu'un seul homme qui puisse avoir à la fois assez de compétence, de savoir et d'autorité pour être médecin des Enfants assistés, et assez de surface et de loyalisme politique pour être conseiller général républicain. Faudrait-il donc, dans ce cas, engager cet homme à se faire être conseiller général pour l'intérêt de la République, et, cependant, investir de sa fonction, qu'il serait obligé d'abandonner, un adversaire de nos institutions ? Ce serait par trop naïf, et nos adversaires eux-mêmes en feraient des gorges chaudes.

La loi est mal faite, ce n'est pas douteux. L'initiative prise par le docteur Combes est donc louable, et nous souhaitons, quant à nous, qu'elle soit bien accueillie par le Parlement.

P. B.

Au Transvaal

Les Effectifs boers

Une dépêche du *Daily Telegraph* dit qu'un officier boer de l'entourage de M. Krüger a récemment fourni un aperçu du nombre des soldats boers encore sous les armes. Cet officier affirme que Botha peut avoir 10.000 hommes, de Wet 3.000, Delarey 3.000, et Hertzog et les autres commandants 2.000. En tout 18.000 hommes environ.

Nouvelle Campagne du docteur Leyds

Une dépêche d'Amsterdam au *Daily Mail* annonce que le docteur Leyds vient d'organiser une nouvelle campagne contre l'Angleterre. Il fera un appel aux diverses organisations boerophiles sur le continent pour employer leur influence à boycotter tous les produits britanniques. De cette façon, le sentiment en faveur des boers sur le continent pourra s'employer pratiquement et embarasser l'Angleterre sans qu'aucune intervention politique soit nécessaire. Le docteur Leyds a écrit à M. Chamberlain pour lui annoncer ce plan, en déclarant qu'il commencera à être mis à exécution le 15 avril.

L'impôt sur le revenu

Le groupe de l'impôt sur le revenu s'est réuni hier, sous la présidence de M. Magnaudé, pour statuer sur le projet de sa commission chargée de préparer le texte que le groupe présentera à la Chambre au moment de la discussion des quatre contributions directes.

Ce projet reproduit un certain nombre des dispositions contenues dans les propositions de MM. Klotz, Magnaudé, Caillaux, Doumergue et Cavaignac. En voici le résumé : L'impôt sur le revenu est général et progressif.

Sont supprimées : 1° la contribution foncière sur la propriété bâtie et non bâtie ; 2° la contribution personnelle-mobilière ; 3° la contribution des portes et fenêtres, et 4° la contribution des patentes.

Le projet établit des tours de faveur pour les revenus provenant tout à la fois du travail et du capital. Il accorde des atténuations pour les charges de famille, et exempté de l'impôt les revenus au-dessous de quinze cents francs.

INFORMATIONS

Election législative

Circonscription de Rambouillet

Ont obtenu :

MM. Bascou, radical, 3,846 ; Lechâtelier, nationaliste, 1,088 ; de Caramap, républicain rallié, 3,837, Hué, radical, 375 ; l'abbé Georges, socialiste, 2,020 ; Gautherin, républicain, 1,749. (Ballottage).

Deuxième circonscription d'Angoulême

Electeurs inscrits, 20,314 ; votants, 13,821. Ont obtenu :

MM. Mulac, républicain, 8,395 voix (élu), Gélibert des Segnins, conservateur, 4,448 ; Déloge, libéral 689.

Election sénatoriale

Voici les résultats de l'élection sénatoriale de Quimper, en remplacement du général Lambert, décédé :

Votants, 1,270 ; ont obtenu : l'amiral de Cuverville, ancien chef d'état-major général de la marine, 651 voix, élu ; du Rusquec, républicain, 616.

Les droits d'accroissement

L'administration de l'enregistrement vient, à la suite de saisie immobilière pour refus de paiement des droits d'accroissement, de faire procéder à la vente aux enchères du couvent des Dames-de-l'Assomption, sis 25, rue de l'Assomption, à Paris. Ce couvent, d'une grande étendue de terrain (45,000 mètres), a été adjugé 1,000,040 francs

Un roi tzigane

Ces jours-ci est mort, à Birmingham, le roi de tous les tziganes établis en Angleterre. Il s'appelait Esaü Smith, et avait l'âge respectable de quatre-vingt-quatorze ans. Il laisse une veuve avec laquelle il a vécu soixante-quinze ans, cinq fils, sept filles, et deux cents petits-enfants et autres descendants.

Esaü Smith exerçait un pouvoir absolu sur les tziganes d'Angleterre, qui s'adressaient toujours à lui, comme à un juge suprême, dans leurs différends. Il jugeait d'après un code d'honneur en usage chez les tziganes.

Ses obsèques ont eu lieu au milieu de pleurs et de lamentations bruyantes de « ses sujets ».

Les suites d'un accident d'automobile

On se rappelle que, il y a quelques mois, un grave accident d'automobile avait lieu dans la forêt Saint-Germain. Une machine conduite par M. Dorel quitta la voie et se précipita sur le public. Mme Bos, la femme du député du dix-neuvième arrondissement, rédacteur en chef du *Rappel*, a été grièvement blessée. M. Bos poursuit le propriétaire de l'automobile devant le tribunal de Versailles. M. Dorel a été condamné à un mois de prison et 100 fr. d'amende, avec bénéfice de la loi Bérenger. Il a été ensuite condamné au civil à 15,000 fr. de dommages-intérêts. M. Dorel a été également condamné respectivement à 100 fr. de dommages-intérêts envers deux autres parties.

Amour et Revolver

Il y a un an environ, deux jeunes gens d'Aubervilliers, Léon Derœux, dix-huit ans,

chaudronnier, et Blanche Lelubre, seize ans, plumassière, demeurant tous deux rue des Postes, s'étaient connus. Blanche, ayant appris que les parents de Léon s'opposaient à leur mariage, était absolument décidée à rompre radicalement et l'avait laissé entendre à son amant. Samedi soir, vers six heures, accompagnée d'une amie, elle rencontra inopinément son amant. Blanche, profitant de la rencontre, lui dit aussitôt : « Tu sais, en voilà assez, chacun de son côté maintenant, et pour de bon. »

La pauvre fille avait à peine achevé, que son amant la saisissait à la gorge et, sortant un revolver de sa poche, lui en tirait quatre coups à bout portant. Blanche Lelubre, atteinte grièvement, s'affaissa sur le sol en poussant des cris déchirants. Elle avait reçu les quatre projectiles, dont deux s'étaient logés dans la joue gauche, un dans le bras gauche et l'autre dans l'épaule. Au bruit des détonations, des voisins accoururent. La blessée fut portée à la pharmacie voisine où les premiers soins lui furent donnés.

Léon Derœux s'était enfui, menaçant de son revolver les personnes qui s'étaient lancées à ses trousses. Des agents le rejoignirent et l'arrêtèrent au deuxième étage d'une maison où il s'était réfugié. Au commissariat, en plus de son revolver encore chargé de deux coups, on trouva sur lui quinze cartouches de rechange.

Interrogé sur l'emploi qu'il comptait faire de tant de munitions, Léon répondit que c'était la crainte de « manquer » celle qu'il voulait tuer qui lui avait fait prendre ces précautions.

Sa victime dont l'état est très grave, a été transportée à l'hôpital Lariboisière.

Un Curieux Village

Le village le plus curieux d'Europe, et peut-être du monde entier, est celui de Carracross, situé dans un îlot de la côte occidentale de l'Irlande. Il se compose, en fait de maisons, de dix-sept coques de navires jetées sur la côte par les tempêtes de l'Atlantique, et traînées dans l'intérieur de l'île par les habitants. L'une de ces « maisons » date paraît-il, de 1740.

Le seul immeuble de Carracross qui ne soit pas un ancien bateau est le presbytère ; encore a-t-il été construit avec des troncs d'arbres apportés d'Amérique par le Gulf-Stream.

Cet îlot désolé, constamment balayé par des vents si violents qu'un arbre, s'il pouvait y pousser, ne pourrait y tenir debout, présente une autre particularité très curieuse : les clôtures des champs de pommes de terres sont faites de bois précieux apportés par le courant, et il n'est pas rare de voir une auge taillée dans un bloc massif d'acajou.

CHRONIQUE LOCALE

Votes de nos députés

Sur l'ensemble du projet de loi relatif au contrat d'association voté par la Chambre par 303 voix contre 224, les votes de nos députés se sont répartis de la façon suivante :

Pour : MM. Rey et Vival.

Contre : M. Lachize.

Toujours républicain M. Lachize !

Justices de paix

M. Lacoste, juge de paix à Cajarc est nommé juge de paix à Figeac (canton est).

M. Lompuech, juge de paix d'Ardes, est nommé à Cajarc.

Compatriotes

Notre compatriote, M. Joseph Salinié, ex-adjutant aux tirailleurs sénégalais, vient d'être nommé receveur des postes à Bruère-Allichamps (Cher).

Palmes académiques

Nous apprenons avec plaisir la nomination au grade d'officiers d'académie de MM. Veillon secrétaire général à la préfecture du Lot, et Imbert chef de division à la préfecture.

Nous sommes heureux de leur adresser toutes nos félicitations.

Livraison des tabacs

Voici les résultats des livraisons des tabacs de la récolte de 1900, faite par les planteurs du département du Lot :

9,256 planteurs ont livré 2,190,043 kilos de tabacs, qui ont été payés 2,333,419 fr. 85 soit un prix moyen de 106 fr. 54 par 100 kilogrammes.

Réfections pour cause d'humidité, 8,504 kilos. Tabacs détruits ou rejetés du classement, 41,058 kilos, qui seront vendus au profit de la caisse du centime destiné à payer les frais de livraison.

En 1900, les livraisons de la récolte de 1899 faites par 9,162 planteurs avaient produit, 2,207,098 kilos de tabacs payé 2,377,861 fr. 73, soit un prix moyen de 107, fr. 73 par 100 kilogrammes.

Il résulte une diminution de 1 fr. 19 pour 100 kilos qu'il y a lieu d'attribuer à la sécheresse et à la grêle.

Echo de la Cour d'Assises

La condamnation prononcée samedi dernier contre le nommé Monty par le jury du Lot, a produit en ville une émotion profonde.

Il y a, en effet, très longtemps que la peine capitale n'a été appliquée dans notre département.

La dernière condamnation à mort remonte au 27 novembre 1875, elle fut prononcée contre la nommée Sophie Gautié, épouse Bouyou, âgée de 43 ans, qui était accusée d'avoir fait périr six de ses enfants et sa petite-fille en leur enfonçant des aiguilles dans diverses parties du corps.

Sophie Gautié fut exécutée sur la place du Bourg le 4 janvier 1876.

Il y a donc 25 ans que le département du Lot n'a pas reçu la visite de Deibler : sera-ce pour cette année, son sinistre retour ?

Dans tous les cas, le sort de Monty, en faveur de qui les jurés ont signé samedi un recours en grâce, ne sera définitivement fixé que dans 6 semaines environ, dès que son pourvoi aura été examiné par la cour de cassation.

En attendant cette heure terrible, Monty gémît dans sa cellule surveillé par deux gardiens spécialement envoyés de la maison centrale.

Cathédrale et Evêché de Cahors

Les entrepreneurs de maçonneries et de couvertures de la ville de Cahors, sont prévus que le mercredi 3 avril prochain à 3 heures du soir, il sera procédé dans une des salles de l'Hôtel de la Préfecture à la réception des soumissions en vue des travaux de maçonneries et de couvertures à exécuter en 1901, à la Cathédrale et à l'évêché de Cahors.

Assistance médicale gratuite

Liste supplémentaire des pharmaciens ayant adhéré au service de l'assistance publique du département du Lot.

MM. Born, pharmacien à Figeac (Lot) Combes, à Laroquebrou (Cantal).

Marché du 1^{er} Avril 1901

La foire du 1^{er} avril a été assez importante.

Les cours des bestiaux et des diverses denrées ont été les suivantes :

Bœufs gras, de 29 à 33 fr. les 50 kilos.

Il y a une légère hausse sur les attelages. Porcelets de 20 à 30 fr. la pièce selon grosseur.

Moutons gras, de 0,60 à 0,65 le kilo.

Agneaux, de 0,70 à 0,75 le kilo.

Brebis pour l'élevage, de 25 à 35 fr. la pièce.

Halle. — Blé en vente, 200 hectolitres, vendus 190, prix moyen 15 fr. 50 l'hect.

Maïs en vente, 120 hect., vendus 120, prix moyen 14 fr. l'hect.

Pommes de terre, de 4 fr. 50 à 5 fr. 50 les 80 litres.

Marché : Volailles grasses, de 0,60 à 0,65 le 1/2 kilo.

Poulets, de 0,65 à 0,70 le 1/2 kilo.

Dindes à 0,55 le 1/2 kilo.

Œufs, de 0,55 à 0,60 la douzaine.

Truffes 6 fr. le kilo.

Miel de 0,60 à 0,80 le 1/2 kilo.

Il n'y a pas eu de vols ni d'accidents à signaler.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 28 mars au 2 avril 1901

Naissances

Coste, Augusta-Suzanne, aux Tuileries

Deidieu, Charles-Adrien, caserne de la gendarmerie.

Charlotte, rue du Four-Sainte-Catherine.

Lagarde, Germaine-Marie, rue du Château, 19.

Alméras, Pierre-Charles, Boulevard Gambetta, 109.

Bastien, Rose-Gabrielle-Germaine, rue Nationale, 49.

Publications de mariages

Lamberty, Marie-Jean-Joseph-Auguste, employé de commerce et Tulle Léa-Jeanne-Isabelle, sans profession.

Teyssier, Pierre-Alfred, ferblantier et Lafon Marie-Rosalie-Albine, sans profession.

Décès

Rey, Antoine, caporal au 7^{me} de ligne, 22 ans célibataire à l'hospice.

Cellié, Anne, veuve Lagrange, sans profession, 80 ans, impasse de Fouillac, 4.

Soulié, Antoine, pâtissier, 83 ans, rue du Bousquet, 10.

Lescouls, Jean-Baptiste, soldat au 7^{me} de ligne, célibataire, 21 ans, à l'hospice.

Hugonenc, Antoine-Baptiste, 15 jours rue Nationale, 32.

Deidieu, Charles-Adrien, 4 jours, ancienne caserne de la gendarmerie.

Andrieu, Antoine-Guillaume, cultivateur, 71 ans, rue Mascoutou, 5.

Bulletin météorologique

DATES	TEMPÉRATURE		Pression atmosphérique réduite au niveau de la mer	Temps
	maxima	minima		
31 Dim.	+ 16	+ 12	152.8	Beau Vent.
1 Lundi	+ 17.2	+ 11	162	Beau-Couvert.
2 Mardi	+ 18.6	+ 6	167	Beau.

Altitude moyenne de Cahors (Lyée), 128 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Temps probable : Variable. Vent ou Pluie D^r HERBEAU.

Arrondissement de Cahors

CATUS. — Pour la paix. — Au sujet d'une affaire dont nous avons entretenu nos lecteurs, nous lisons dans « la Dépêche » du 1^{er} courant :

À la suite de certains incidents que nous n'avons pas à rapporter, un petit bourg voisin, fort calme d'ordinaire, est en pleine révolution.

Deux camps se sont formés, prenant parti chacun pour l'un ou pour l'autre des deux auteurs de cette effervescence, sans se dire que les deux sujets sont ou également innocents, ou également coupables, de ce dont on les accuse.

Non contente de désertir les offices et d'avoir organisé en plein carême une sorte de grève religieuse, la population, en grande partie, manifeste ses sentiments d'une façon un peu trop bruyante peut-être.

Complaintes, placards, cris d'animaux, son de cornes, bruit de ferrailles, etc., tout le vacarme, tout le « fân dé brut » habituel des charivaris faits aux veufs qui convolent en secondes noces, est mis en pratique avec plus ou moins de succès.

Du côté adverse, on répond par des invectives et tout dernièrement quelques fidèles de l'une des parties en cause ne trouvaient rien de mieux que de tirer, la nuit, un coup de feu, qui effraya fort des passants inoffensifs.

Il est temps, croyons-nous, qu'un pareil désordre cesse, et il appartient à qui de droit de prendre les seules mesures que commandent les circonstances.

Ajoutons que l'autorité laïque vient de faire son devoir et que son gré mal gré, l'autre finira bien par faire le sien.

Palmes académiques. — MM. Devès, délégué cantonal à Saint-Médard Catus ; Bex, conseiller d'arrondissement à Saint-Simon, sont nommés officiers d'académie.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Tribunal correctionnel. — Audience du 30 mars.

Après une condamnation à 50 fr. d'amende pour chasse sans permis, et une condamnation par défaut à 16 fr. (loi Bérenger), pour ouverture d'un débit de boisson sans autorisation, les affaires suivantes ont été appelées :

Bernard Dominique, 61 ans, verrier, sans domicile fixe, né à Metz, ayant subi trente condamnations, est condamné à douze jours de prison pour vagabondage, Pierre Brunie, 36 ans, domestique à Gagnac, quinze jours de prison (loi Bérenger) pour violences et voies de fait.

— Joseph Fric, 63 ans, cantonnier à Ba-

gnac, deux mois de prison pour homicide par imprudence.

— Le tribunal confirme ensuite les mandats de dépôt contre les nommés Emile Daviatte, 39 ans mécanicien, né à Paris, et Victor Thaurès, 50 ans, né à Bordeaux, tous les deux sans domicile fixe, poursuivis pour vagabondage.

FIGEAC. — *Abattoir.* — Il a été abattu pendant le mois de mars pour être livrés à la consommation publique les bestiaux dont détail suit : bœufs, 8 têtes ; veaux, 98 ; montons, 131 ; porcs, 10, soit au total 247 têtes.

Collège. — Nous sommes heureux d'annoncer que M. Paul Roussel, élève de philosophie au collège de Figeac, a été reçu avec mention à la Faculté des lettres de Toulouse.

— *Probité.* — M. Saint-Alary, huissier à Figeac, se rendait vendredi, en voiture à Lacapelle-Marival. Arrivé à destination, il paya au conducteur, M. Vanel, le montant du voyage. Ayant donné par mégarde une pièce de 10 fr. au lieu d'une de 50 c. M. Vanel, dès qu'il eut reconnu l'erreur, s'empressa, le lendemain, de remettre les 10 fr. à M. Saint-Alary. Nos félicitations.

Palmes académiques. — MM. Reygasse, délégué cantonal à Lacapelle-Marival ; Fornarmes, acteur dramatique à Figeac, sont nommés officiers d'académie.

CORN. — *Enfant brûlé.* — Ces jours derniers, M. Delsouc, propriétaire à Crayssac, commune de Corn, était allé, en compagnie de son enfant âgé de quatre ans, faire paître des brebis. La température étant rigoureuse, il alluma du feu. Pendant une courte absence, le feu se communiqua aux herbes, et l'enfant fut enveloppé par les flammes.

Ses cris attirèrent heureusement l'attention d'un voisin, le nommé Jean-Louis Issiot, âgé de vingt-deux ans, soldat au 23^e régiment d'artillerie, en ce moment en congé de convalescence dans sa famille, qui gardait des bœufs dans un champ voisin. Celui-ci se porta au secours de l'enfant, le saisit au milieu des tourbillons de flammes, et parvint à éteindre ses vêtements en le roulant à terre. Le pauvre petit a eu le visage, le cou, les mains et le ventre profondément brûlés. Grâce aux soins qui lui ont été prodigués par le docteur Larnaudie, de Toirac, appelé à la hâte, l'enfant pourra être sauvé.

Le brave Issiot a, lui aussi, reçu de très profondes brûlures aux deux mains. Nos félicitations pour sa belle conduite.

CAJARC. — *Vol de moutons.* — Une enquête est ouverte au sujet de la disparition, en septembre dernier, de six moutons appartenant à M. François Rives, à Valfer. Le berger de celui-ci, un nommé Vialette, a récemment déclaré être l'auteur du vol, mais il ne semble pas jouir de la plénitude de ses facultés.

Arrondissement de Gourdon

GOURDON. — *Un député décadent.* — On nous écrit :

Elu député de l'arrondissement de Gourdon en 1889, M. Lachèze employa cette législature à se reposer à l'ombre de ses lauriers ; il fut sans énergie politique durant ces quatre années, votant malgré tout à peu près républicainement au Parlement, mais sans qu'aucun trait saillant vint justifier sa vaine démocratie. Aux élections de 1893, il y eut une réunion à Souillac ; c'est là que M. Many l'exécuta de maîtresse façon dans les termes suivants : «..... Pendant quatre années, s'endormant dans une coupable apathie M. Lachèze a oublié qu'il avait un mandat à remplir, que ses électeurs n'étaient pas la quantité négligeable sur le dos de laquelle il devait ronfler jusqu'au jour de la réélection..... »

Pendant la période de 1893 à 1898, personne n'ignore que le représentant de l'arrondissement de Gourdon a surtout brillé en s'abstenant de voter à la Chambre ; à peine s'il votait une fois sur deux, et, si par extraordinaire son vote était passable, il était de suite suivi de tant de mauvais que toute ces défaillances forçaient à oublier les premiers.

Dans sa profession de foi de 1898, paragraphe 1^{er}, M. Lachèze dit : « Je suis républicain de vieille date. C'est par des actes et non par de vaines paroles que j'ai prouvé pendant toute ma vie mon dévouement aux principes démocratiques. Je veux une république de progrès.... etc. » Ce républicain de vieille date, ces actes, ce dévouement aux principes démocratiques, cette République de progrès, que sont ils devenus, M. Lachèze ?

Ah vraiment, vous ne voulez pas de belles paroles, vous voulez des actes ! Sont-ils démocratiques les vôtres, M. Lachèze ? Vous traitez de farceurs, MM. de Verninac, Cocula et leurs amis, dans le « Bas Quercy » du 8 mai 1898, vous, dont les votes depuis cette époque sont hostiles aux lois républicaines ; vous, qui votez toujours contre le ministère de défense républicaine ; vous qui avez voté contre les divers articles de la loi sur les associations ; vous, qui venez de voter contre l'affichage du discours de M. Bourgeois ; vous qui ne craignez pas de prêter votre concours à la droite et à toutes les coalitions déchainées contre la République et les amis du progrès ! Qui est le farceur ? Vous pouvez continuer, votre rôle est fini. Décidément, l'abbé Germain Magne de « La Croix du Lot » vous connaissait bien lorsqu'il s'est retiré de la lutte électorale en votre faveur et il peut se montrer satisfait de son choix. Qu'est donc devenu l'emprisonné de l'empire ? est-il légendaire ou bien s'est-il évaporé en fumée ?

— *Palmes académiques.* — Dans la liste des dernières promotions parues à l'Officiel nous relevons les noms de deux gourdonnais suivants.

M. Laval, chef des bureaux de la sous-préfecture de Gourdon ;

M. Vialle, président du tribunal civil de Figeac.

Nos sincères félicitations.

— *Ligne de Carsac à Gourdon.* — La Compagnie d'Orléans prendra incessamment livraison de cette nouvelle ligne pour y faire exécuter les travaux de superstructure.

Nous pouvons donc espérer que la livraison, au public, pourra avoir lieu en juin prochain, en pleine saison des bains.

Gourdonnais et Gourdonnaises ne manqueront pas d'en profiter largement pour aller plus souvent visiter les bords enchantés et si pittoresques de la Dordogne.

MARTEL. — *La neige.* — Après quelques journées d'un froid très vif, la neige s'est mise à tomber comme en plein hiver.

Hier pendant une forte rafale de neige le soleil brillait de son plus bel éclat. Ce matin la terre était couverte de neige qui fond du reste rapidement.

Chez nos voisins

LE BUISSON (Dordogne). — *Ecrasée par une charrette.* — Samedi dernier, à une heure du soir, M^{me} Malassagne, âgée de 63 ans, belle-mère de M. Menribot, colon, au grand chemin, conduisait une charrette vide attelée à des bœufs.

Par suite d'un faux mouvement les bœufs, firent un écart et renversèrent la charrette sur M^{me} Malassagne.

La mort a été instantanée.

BOUGLON (Lot-et-Garonne). — *Assassinat et suicide.* — Jeudi, M. Lalan, fermier à Samadet, conseiller municipal de Bouglon, a frappé M. Labrouche, dit Lespine, à coups de serpe et tiré sur lui un coup de fusil, au moment où il s'enfuyait. Il est sérieusement atteint.

Le meurtrier s'est alors dirigé du côté d'un vivier, où se trouvait M^{me} Bouskok et, à quelques mètres de distance, a tiré sur elle un coup de fusil, qui l'a atteinte au crâne. Son état est désespéré.

L'assassin s'est ensuite rendu devant la maison de M. Bouskok et s'est suicidé en se faisant sauter la cervelle avec son arme.

NONTRON (Dordogne). — *Brûlée vive.* — Au village de la Roderie, commune de Saint-Martin-le-Pin, les époux Saumon, colons de M. Descombes, avaient envoyé leurs enfants, un petit garçon âgé de dix ans et une petite fille âgée de cinq ans, garder des moutons.

L'idée vint au garçonnet de faire du feu et de l'enjamber ensuite. Ce qu'il fit. Sa sœur ayant voulu l'imiter, tomba assise dans le foyer. Le feu prit à ses vêtements ; le petit garçon essaya bien de sortir sa sœur du danger, mais il se brûla les mains sans réussir à sauver la pauvre petite.

Ils se mirent alors à pousser de grands cris ; des voisins accoururent, mais il était trop tard, la pauvre enfant mourut quelques heures après, dans d'atroces souffrances.

BULLETIN FINANCIER

La liquidation s'est effectuée facilement avec des reports très bon marché, l'argent ayant été comme toujours fort abondant.

Les affaires sont très calmes et elles ne reprendront vraisemblablement qu'après les vacances de Pâques.

Nos rentes sont très offertes aussi bien à terme qu'au comptant, on appréhende des livraisons de titres en liquidation.

Le 3 0/0 sur lequel on a coté 25 centimes de report clôture à 101,22 fin prochain ; le 3 1/2 0/0 est à 102,75.

La Banque de France est à 3,780. Le Comptoir National d'Escompte se traite à 57, le Crédit Foncier à 662, le Crédit Lyonnais à 1,048 et la Société Générale à 618.

Les Chemins Français clôturent : Le Lyon à 1,750, le Midi à 1,300, le Nord à 2,205 et l'Orléans à 1,719.

Le Suez s'échange à 3,699. Parmi les fonds étrangers : l'Extérieure se traite à 73,00, l'Italien à 95,80, le Portugais à 24,52, le Russe 3 0/0 1891 à 86,50 ; le Turc D s'inscrit à 93,67 et la Banque Ottomane à 544.

PRIME MUSICALE

Pour les lecteurs du Journal du Lot

Ceux de nos lecteurs qui découperont l'avis ci-dessus et l'enverront accompagné de 20 centimes en timbres à M. Rosoor-Delattre éditeur et imprimeur de musique à Tourcoing (Nord), recevront, par retour du courrier, un morceau de musique de ses éditions. Indiquer si l'on désire : valse, polka, mazurka, gavotte, quadrille, morceau de genre, à 2 ou 4 mains, piano et chant, pianos et violon, piano et violoncelle. Tous morceaux à grand succès des meilleurs auteurs modernes.

LE JOURNAL DU LOT

EST EN VENTE à Cahors

Chez M. HERBLIN, au kiosque de la place d'Armes.

— M^{me} LAVAL, buraliste, boulevard Gambetta.

— Mlle Euphrasie IMBERT, marchande de journaux, à côté de la Mairie.

— Mlle MOLINIÉ, buraliste, rue de la Mairie.

— M. MAURY, marchand de journaux 16, rue Nationale.

AVIS AUX CONSCRITS

Les jeunes conscrits qui sollicitent des dispenses en vertu des articles 21, 22 et 23 de la loi du 15 juillet 1889, peuvent se procurer les formules nécessaires à leurs demandes à l'imprimerie du Journal du Lot et chez M. Delsaud, libraire rue de la Mairie à Cahors : 10 centimes l'exemplaire ; franco par la poste 15 centimes.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.

SOUS DEUX DRAPEAUX

PAR OUIDA

TROISIÈME PARTIE

XXII

LA MAITRESSE DU ROI BLANC

Picpon avait dit cela machinalement.

Cependant, il entra dans une ruelle étroite et déserte, bordée de murs blancs surmontés de figuiers et de palmiers, qui ornaient sans doute de beaux jardins ; il ouvrit le sac pour la seconde fois, en tira les noyaux de dattes qu'il lança par-dessus le mur, de façon qu'ils ne fussent plus à sa portée s'il venait à se repentir de son bon mouvement, remit les napoléons à leur place, ferma le petit sac, courut aussi vite qu'il put à sa destination, déposa son dépôt entre les mains de la dame elle-même et se soulagea par une vingtaine de cabrioles sur le pavé avec toute la dextérité dont il était capable.

— *Macasch!* se dit-il, pendant qu'il se tenait sur la tête, ses pieds formant un angle aigu dans l'air, position qu'il affectionnait dans ses moments de réflexion, car il prétendait que son cerveau agissait mieux ainsi. — *Macasch!* Quelle faiblesse !... Quelle faiblesse !... Quel remords d'avoir cédé ! Ce n'est

pas digne de toi, Picpon... C'est indigne de toi. C'est donc parce que ce ci-devant dit des pareilles folies qu'il nous plaît ?

Picpon s'était engagé dans les chasseurs en même temps que le ci-devant, comme ils appelaient Bertie et, tout naturellement, avec sa nature de gamin, il avait épuisé toutes ses ressources de taquinerie et de malice contre l'aristocrate ; il avait été un peu désappointé néanmoins, que toutes ses insolences et même ses méchancetés n'eussent jamais réussi à rompre le mutisme de l'aristocrate pas plus que sa tolérance méprisante qui éloignait de son esprit toute idée de représailles.

Les deux premières années de cet enfer furent rendues cent fois plus cruelles à Cecil par les plaisanteries brutales et les piquées de moustique de cet odieux petit chimpanzé de Paris.

Un jour, cependant il arriva qu'un détachement de chasseurs dont Cecil faisait partie, fut taillé en pièces par une troupe d'Arabes, tellement nombreuse, qu'une douzaine à peine des Français purent se frayer un chemin, sains et saufs à travers les Bédouins.

Cecil se trouvait du nombre ; une fuite pouvait seule assurer son salut et lui permettre de regagner le camp.

Au moment où il venait de dégager sa bride de l'étreinte d'un Arabe, après s'être frayé un passage au milieu de ses ennemis, il aperçut son tyran, Picpon, gisant à terre, une lance brisée dans le flanc, et préservant sa tête avec ses deux mains ensanglantées.

Se précipiter sur le pauvre garçon, quoi-

qu'une minute de retard pût lui coûter la vie, plonger son sabre dans le corps d'un Arabe qui voulait lui barrer le chemin, se pencher et saisir le jeune homme par sa ceinture, l'élever à la hauteur de sa selle et le jeter en travers devant lui sur ses fontes, puis charger de nouveau à travers une pluie de balles et se lancer au galop avec son fardeau, fut l'ouvrage de dix secondes pour Bel-à-Voir.

Il emporta ainsi le jeune soldat pendant six lieues, quoique le petit démon ne méritât pas cependant beaucoup de compassion.

Lorsqu'il l'eût déposé près d'un feu de bivouac et abrité contre l'âpre vent du nord qui soufflait alors cruellement, les yeux noirs du petit diabolin s'ouvrirent et se remplirent d'un étrange éclat.

Picpon s'en souviendra !... murmura-t-il.

Et Picpon avait tenu sa parole : il s'était souvent souvenu, il se souvenait en ce moment, alors qu'il se tenait sur la tête, en pensant à ses cent napoléons restitués, parce que le vol et le mensonge au régiment faisaient de la peine à ce ci-devant aux préjugés bizarres.

Telle était l'espèce de loyauté des Franco-Arabes ; tel était le genre d'influence que l'officier de la garde exerçait sur ses Roumis.

Cependant, tandis que Picpon faisait de lui un cône humain, à la grande admiration de la foule polyglotte de cette rue algérienne, Cecil ayant lui-même lavé, pensé et pourvu de lièvre son cheval fatigué, se dirigea vers un petit café qu'il fréquentait d'ordinaire et dépensa les quelques sous qu'il possédait en se faisant servir un verre de limonade glacée.

Il n'aurait pu manger : l'excès de fatigue lui avait causé un profond dégoût pour la nourriture et la dernière heure, passée immobile sous l'éclat intense du soleil de l'après-midi, lui avait occasionné cette affreuse douleur dans les tempes qu'il éprouvait rarement alors, mais qui, dans les premières années de son séjour en Afrique, lui avait causé tant d'heures de cruelles souffrances.

Il ne put rester dans le café ; c'était l'heure de diner pour un grand nombre de gens et l'odeur de la cuisine, jointe au bruit, lui était insupportable.

Plus loin dans la rue, qui se composait principalement de boutiques juives et musulmanes, se trouvait une maison originale occupée par un vieux Maure qui possédait quelques-uns des plus rares et des plus beaux trésors de l'industrie algérienne dans de grandes pièces sombres et silencieuses.

Cecil s'était lié assez intimement avec ce vieillard, qu'il avait protégé un jour contre les sarcasmes et les outrages de quelques ivrognes indigènes, et le Maure, animé d'une chaleureuse reconnaissance, était toujours prêt à lui offrir une tasse de café, et un abri dans son habitation.

Ce refuge était quelquefois d'un grand secours au chasseur : c'était le seul endroit calme et tranquille où il pût échapper au vacarme continu des rues et de la caserne, ce fut là qu'il se rendit.

Il trouva le vieillard assis les jambes croisées derrière son comptoir.

(A suivre).

LE SANG DES BOTZARIS

PAR NOEL GAULOIS

VII

LES SURPRISES DE BAKOLAS

— Ça va !
— Qu'est-ce que tu dis ?
— Pair.
— Attends... deux, quatre, huit, neuf, douze, quinze ! Tu as perdu. Au revoir, matelot !
— Au revoir.
Le plus jeune, dépité du mauvais tour que lui avait joué le sort, regardait s'éloigner son camarade. Celui-ci se hâta, et bientôt il ne fut plus qu'un point au bas de la colline.
Le matelot, demeuré tout seul, se retourna vers la tente où était enfermé Bakolas. Un cri jaillit de ses lèvres et s'acheva en râle. Deux hommes avaient surgi à ses côtés, l'avaient saisi, chacun par un bras, et une lame tranchante s'était enfoncée dans sa gorge.
Il tomba comme une masse.
— Bien ! mon brave Hussein !
Hussein avait pu enfin mettre à exécution le projet qu'il mûrissait depuis la veille, sans oser espérer que les circonstances se prête-

raient si merveilleusement à ses vœux.
Quand les Grecs avaient quitté leur campement, il avait réussi à se cacher et à rester derrière eux. Un commencement de satisfaction avait lui sur sa face cuivrée, en constatant que cinq hommes, seulement, restaient auprès de la tente.
— Ils s'écartèrent bien, à droite ou à gauche, pensa-t-il, pour voir ce qui se passe ou pour toute autre raison, et j'en profiterai pour arriver jusqu'au chef, couper les entraves dont ils l'ont chargé et lui donner une arme, s'ils lui ont enlevé les siennes. Le plus dur sera fait, et nous échapper ne sera plus rien.
Les départs successifs d'Antonios, de deux matelots, et enfin d'un troisième, le comblèrent de joie.
Il profita du moment où le dernier suivait du regard son camarade, pour se glisser dans la tente d'Empresterios.
Bakolas, croyant à une nouvelle visite de ses gardiens, ne bronchait pas.
— Efendi ! appela doucement Hussein.
Gogos se tourna brusquement.
— Attendez, efendi, que je coupe vos cordes.
A l'aide d'un poignard à large lame, l'Albanais trancha les liens.
— Vous avez vos armes, efendi ! ça va bien.
— Combien sont-ils ?
— Il n'en reste plus qu'un.
— Partons, alors !
— Encore un instant, efendi. Il y en a un autre qui n'est pas loin et qui pourrait don-

ner l'éveil.
— Soit. Attendons.
Hussein s'avança jusqu'à l'entrée de la tente et souleva la toile qui la fermait.
Il est parti ! dit-il. Venez, efendi.
Assourdissant le bruit de leurs pas, les deux hommes arrivèrent près du matelot dont Hussein coupa la gorge.
— Que s'est-il passé au camp ? demanda Bakolas, tout en profitant des facilités que lui offrait Combotti pour embrasser le champ de bataille d'un seul coup d'œil.
— Rien, efendi ; le lieutenant vous trahissait. Je l'avais fait prévenir par Kabatchi que les ghiaours s'étaient emparés de vous. Il l'a reçu avec colère et il lui a commandé de garder le silence.
— Qu'est devenu Kabatchi ?
— Je ne le sais pas, efendi. Il a fait, comme moi, tout ce qu'il a pu pour que vous oubliiez notre fuite de la nuit dernière.
— C'est oublié, Hussein. Il vaut mieux que vous ne vous soyez pas fait tuer inutilement. Je serais encore au pouvoir de ces hommes, sans cette circonstance.
Hussein baisa la main de Bakolas dont un mauvais sourire découvrait les dents.
— Les affaires de nos amis les Grecs vont assez bon train. Il était temps que je fusse à même d'intervenir.
A grands pas, ils se dirigèrent vers le campement albanais, sûrs d'y retrouver quelques serviteurs en la fidélité desquels Bakolas n'avait pas de doute.
En effet, sa tente était gardée, comme s'il

ne l'eût jamais quittée, et, de plus, les bas-officiers qu'il avait chargés de prendre Botzaris avaient refusé de marcher avec leurs camarades, donnant pour motif qu'ils attendaient le chef pour lui rendre compte d'une mission.
Bakolas eut pour chacun d'eux une brève parole de satisfaction et commanda qu'on lui amenât son cheval.
Pendant que cet ordre était vivement exécuté, l'un des bas-officiers s'approcha de lui :
— J'ai pris Botzaris ! dit-il.
— Botzaris, tu l'as pris ?
— Oui, efendi.
— Un autre s'avancait :
— Botzaris ? Allons donc c'est moi qui l'ai pris.
— Qu'ai-je pris, alors ? demanda un troisième.
— Et moi ?
— Par Mahomet ! vous moquez-vous de moi ?
Chacun des bas-officiers se défendit, avec énergie, de vouloir tromper le chef.
— Quatre Botzaris ? dit Bakolas, c'est au moins trois de trop. Quoi qu'il en soit, que chacun de vous garde son prisonnier. Nous éclaircirons ça plus tard.
« Pour l'instant, j'ai deux mots à dire au lieutenant et une manœuvre à faire exécuter par nos camarades, qui sont vraiment de rudés gens de guerre.
(A suivre).

Eviter les contrefaçons
CHOCOLAT MENIER
Exiger le véritable nom

ON DEMANDE
UN ÉLÈVE EN PHOTOGRAPHIE

PHOTOGRAPHIE D'ART
J. VALDIGUIÉ
5, rue du Portail-Alban, 5, Cahors
ADMIS A L'EXPOSITION DE 1900
MEMBRE DU CONGRÈS PHOTOGRAPHIQUE
QUI A EU LIEU A PARIS EN JUILLET
DERNIER

Reproductions et agrandissements en toutes dimensions de portraits, gravures, pastels, peintures, etc., par tous procédés ayant obtenu les plus hautes récompenses pour ce genre de travaux, aux Expositions universelles, 8 fois hors concours et membre du jury.

Photographie la nuit à la lumière artificielle
Nouvelle installation du matériel
suivant les grands progrès du jour
CÉLÉRITÉ, TRAVAUX SOIGNÉS ET GARANTIS
PAR TOUTS PROCÉDÉS

Minerai de soufre de Biabaux
Pour remplacer avantageusement et économiquement les sulfatages liquides, composé à l'état naturel de Soufre naif, de Sulfate de chaux et de Schiste bitumineux.
Tel qu'il sort de la carrière, il est un préservatif infailible contre la Gelée printanière et l'Oïdium ; c'est un insecticide de premier ordre pour la Vigne, les Arbres fruitiers et les Plantes potagères.
Mélangé à 10 0/0 de sulfate de fer, prévient la Chlorose et l'Anthracnose.
Mélangé à 10 0/0 et 5 0/0 de sulfate de cuivre, prévient le Mildiou et le Black-Rot.
S'emploie en poudre, par injection au soufflet, à la pelle ou à la main, et réalise une économie de 80 0/0 sur les sulfates liquides ou les bouillies.
Se méfier des contrefaçons, exiger la marque LE VOLCAN.
A CAHORS s'adresser à M. DESPRÉS, ingénieur
Agent général de la Compagnie.

LE VÉRITABLE
EXTRAIT DE VIANDE
LIEBIG
est un
PUR JUS de VIANDE de BŒUF
TRÈS CONCENTRÉ
dont l'Utilité dans la Cuisine
journalière est incontestable.
SE VEND CHEZ TOUTS LES ÉPICIERS ET
MARCHANDS DE COMESTIBLES.

Bibliographie
LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine
Paris, 6^e. — Sommaire du 31 mars 1901.

V^o Nacla : Chronique. — Camille Gramacini : La Maison de Sylvie. — Daniel Lesneur : Justice de femme (suite). — Henry Kistemaekers : La Baronne des Saules. — Pierre Sales : Le secret du blessé. (suite) — Jules Mary : Soldats des Alpes (suite). — Jean Rolland : L'œil d'or (suite). Jules Gros : L'homme fossile. — V^o Nacla : Tirelire et Bas de laine (suite).

Librairie HACHETTE et C^e, 79, boulevard St-Germain, Paris 6^e.

ERNEST LAVISSE,
HISTOIRE DE FRANCE
depuis les origines jusqu'à la Révolution.
Publiée avec la collaboration de
MM. Bayet, Bloch, Carré, Coville, Kleinschütz, Langlois, Lemonnier, Luchaire, Mariéjol, Petit-Dutailis, Rebelliau, Sagnac, Vidal de la Blache.
Vient de paraître : tome III, 1^{re} partie, fascicule 3).
LOUIS VII. PHILIPPE AUGUSTE.
LOUIS VIII (suite).
par M. A. Luchaire
Professeur à l'Université de Paris.
L'Histoire de France sera publiée en 64 fascicules d'environ 96 pages chacun 1 fr. 50 le fascicule. Il en paraîtra deux mois, sauf pendant les mois de vacances.

CHEMINS DE FER D'ORLÉANS

Billets de libre circulation pour les plages de Bretagne

Pour répondre au désir des touristes qui se proposent, soit de faire un voyage d'excursion sur les côtes de Bretagne sans programme arrêté d'avance, soit de s'installer sur une des plages de la côte et de rayonner de là sur les autres localités de cette région si variée et si intéressante, la Compagnie d'Orléans fera délivrer, à titre d'essai, de la veille des Rameaux au 31 octobre 1901, au départ de toute gare du réseau, des billets d'abonnement pour bains de mer et excursions sur les plages de Bretagne, dont les prix sont fixés ainsi qu'il suit :

1^o Pour toute gare du réseau située à 500 kilomètres au plus de Savenay : première classe, 100 fr. — Deuxième classe, 75 fr.
2^o Pour toute gare du réseau située à plus de 500 kilomètres de Savenay. Les prix ci-dessus augmentés, par chaque kilomètre de distance en plus de 500 kilomètres : première classe, de 0,1344. — Deuxième classe, de 0,09072.

Billets. — Les billets d'abonnement pour bains de mer et excursions aux plages de Bretagne se composent de trois coupons donnant droit :

Le 1^{er}, à un voyage aller, avec arrêts facultatifs aux gares intermédiaires entre le point de départ et l'une quelconque des gares de la ligne du Croisic et de Guérande à Châteaulin et des lignes d'embranchement vers la mer (Quiberon, Concarneau, Pont-l'Abbé, Douarnenez) ;
Le 2^o, à la libre circulation sur cette ligne et ses embranchements vers la mer, avec arrêts facultatifs à toutes les gares ;
Le 3^o, à un voyage retour, avec arrêts facultatifs aux gares intermédiaires, entre l'une quelconque des mêmes gares et le point de départ primitif.

Validité. — La durée de validité des billets d'abonnement pour bains de mer et excursions aux plages de Bretagne est de 33 jours ; cette durée peut être prolongée une ou deux fois d'un mois, moyennant le paiement pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 25 pour 100 du prix initial, sans que la validité puisse, en aucun cas, dépasser le 15 novembre.

La demande pour billets d'abonnement doit être accompagnée d'un portrait photographié d'environ 0,04x0,03 sur épreuve non collée. Ce portrait sera collé par les soins de la Compagnie sur le billet d'abonnement.

Billets de famille, à prix réduits, de ou pour Paris à l'occasion des vacances de Pâques.

En vue de faciliter les déplacements pendant les vacances de Pâques, la Compagnie d'Orléans vient de soumettre à l'Administration Supérieure la proposition d'émettre, du Samedi 30 Mars au 8 Avril prochain, des billets d'aller et retour de famille en 1^{re}, 2^e et 3^e classes au départ de Paris pour toute gare du réseau située à 125 kilom. au moins et réciproquement aux conditions suivantes :

Réduction de 50 % sur le double du prix des billets simples pour chaque personne en sus de deux ; autrement dit, le prix du billet de famille, aller et retour, s'obtenant en ajoutant au prix de quatre billets simples le prix d'un de ces billets pour chaque membre de famille en plus de deux ; l'itinéraire peut ne pas être le

même à l'aller qu'au retour, et les domestiques ont la faculté de prendre place dans une autre classe de voiture ou même dans un autre train que la famille.
Arrêt facultatif dans toutes les gares du parcours.
Durée de validité d'un mois, non compris le jour du départ, sans que cette durée puisse dépasser le 8 Mai.

Fêtes de Pâques 1901
Extension de la durée de validité des billets d'Aller et Retour

A l'occasion des Fêtes de Pâques, les billets Aller et Retour, à prix réduits, qui auront été délivrés aux conditions du Tarif spécial G. V. n^o 2 du Samedi 30 mars inclus, au Mercredi 17 avril inclus, seront valables pour le retour jusqu'aux derniers Trains du Jeudi 18 avril.

Les billets de même nature conserveront la durée de validité déterminée par le dit Tarif lorsqu'elle expirera après le 18 avril.

Excursions
En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

1^{er} itinéraire : 1^{re} classe 86 fr. — 2^e classe 63 fr. — Durée 30 jours.
Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande et retour à Paris, *viâ* Blois ou Vendôme, ou par Angers et Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.
2^e itinéraire : 1^{re} classe 54 fr. — 2^e classe 41 fr. — Durée 15 jours.
Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais et retour à Paris, *viâ* Blois ou Vendôme.
Ces billets sont délivrés toute l'année à Paris, aux gares d'Orléans (quai d'Orsay) et quai d'Austerlitz) et aux Bureaux succursales de la Compagnie et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

Exposition industrielle et artistique de Montauban (1901)

A l'occasion de l'inauguration officielle du monument élevé à la mémoire des combattants et du grand concours musical, aura lieu à Montauban, durant juillet et août prochain, à la halle aux grains et sur son esplanade, une exposition industrielle et artistique qui recevra tous les produits de l'industrie, du commerce, de l'agriculture, de l'horticulture, les travaux scolaires et les Beaux-Arts.
En attendant l'installation des bureaux, s'adresser pour plus amples renseignements, par correspondance, à M. le commissaire général de l'exposition industrielle et artistique, à la halle aux grains, Montauban.

Occupation chez soi
indépendante agréable, sérieuse, facile à dames, demoiselles et messieurs voulant utiliser leurs loisirs, rapport 60 à 100 fr. par mois suivant production. Ecrire : Entreprise Nouvelle, « Au Sacré Cœur », 113, rue Caulaincourt, Paris.

Calendrier antialcoolique à effeuiller
C'est là un véritable instrument de propagande qui, comme l'almanach, peut rendre de grands services, en appelant chaque jour l'attention des familles sur le grave problème qui nous préoccupe et en leur fournissant des avis, des conseils utiles. Affiché dans une classe d'école, il peut d'autre part fournir au maître matière à dissertations, à causeries, à devoirs.
Ce calendrier est dû à l'initiative de Madame Legrain, présidente de l'Union des femmes pour la Tempérance.
En vente au bureau du Journal du Lot et chez M. Delsaud, libraire, rue de la Mairie, à Cahors.

En vue de faciliter les déplacements pendant les vacances de Pâques, la Compagnie d'Orléans vient de soumettre à l'Administration Supérieure la proposition d'émettre, du Samedi 30 Mars au 8 Avril prochain, des billets d'aller et retour de famille en 1^{re}, 2^e et 3^e classes au départ de Paris pour toute gare du réseau située à 125 kilom. au moins et réciproquement aux conditions suivantes :

Réduction de 50 % sur le double du prix des billets simples pour chaque personne en sus de deux ; autrement dit, le prix du billet de famille, aller et retour, s'obtenant en ajoutant au prix de quatre billets simples le prix d'un de ces billets pour chaque membre de famille en plus de deux ; l'itinéraire peut ne pas être le

En attendant l'installation des bureaux, s'adresser pour plus amples renseignements, par correspondance, à M. le commissaire général de l'exposition industrielle et artistique, à la halle aux grains, Montauban.